

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE : TARIFS

La ville de Pointe-à-Pitre a choisi de faire du stationnement un levier majeur de la politique des déplacements. Afin de faciliter le stationnement de tous les usagers en centre-Ville, trois zones de stationnement différencié ont été sélectionnées. Elles prendront effet à **partir du 1er octobre 2018**, à savoir :

Zone 1, dite hyper-centre (stationnement courte durée)	Zone 2, résidentielle périphérique (stationnement longue durée)	Zone 3 de stationnement libre
composée du carré de ville compris entre : - la rue Achille René-Boisneuf, - le boulevard Hanne / Chanzy, - les quais (non compris), - la rue Bébian (non comprise).	- les quais, - le parking Piazza, - le boulevard Légitimus, - la zone en arrière du mail à Man Réaux, - le parking attenant au silo à voitures, - le parking de l'hôtel de ville, - la rue Anatole Léger, - place de la Victoire.	qui comprend pour l'essentiel : - Lauricisque, - Bergevin, l'Assainissement, Mortenol, - les faubourgs sud-est.

La tarification du stationnement vaut du lundi au vendredi inclus de 8 heures à 16h30 et le samedi de 8 heures à midi hors jours fériés et est établie zone par zone ainsi que suit :

Durée	ZONE 1	ZONE 2*	ZONE 3
Premier quart d'heure	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
1 h	1,00 €		
2 h	3,00 €	1,00 €	
3 h	6,00 €	1,50 €	
4 h	10,00 €	2,00 €	
5 h		4,00 €	
6 h		6,00 €	
7 h		7,00 €	
8 h		8,00 €	
au-delà de 8 h, forfait majoré			
Au-delà de 4 h, forfait de post-stationnement (FPS)	20,00 €		
Forfait de post-stationnement minoré (réglement sous 36 h)	15,00 €		8,00 €

* Les tarifs indiqués dans le présent article sont également valable pour l'aire de stationnement dite parking Piazza.

ABONNEMENTS MENSUELS :

- Résidents et professionnels mobiles (sur justificatifs) : 20 € (zones 1 et 2)
- Salariés des entreprises de la ville : 20 € (avec participation patronale possible) uniquement en zone 1
- Tout public : 80 € / zones 1 et 2